



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnaires et agents publics

Question écrite n° 76055

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les compléments de rémunération des fonctionnaires d'État outre-mer. Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande de « simplifier le régime des compléments de rémunération en le refondant sur une nouvelle architecture réglementaire structurée autour d'un décret unique et d'arrêtés ministériels ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Dans son rapport public annuel 2015, la Cour des comptes a porté son attention sur « les compléments de rémunération des fonctionnaires d'Etat Outre-mer » en souhaitant une refonte des dispositifs existants. Dans ses conclusions, la Cour recommande notamment de simplifier le régime de ces compléments en le refondant sur une nouvelle architecture réglementaire structurée autour d'un décret unique et d'arrêtés ministériels. Cette préconisation repose sur le constat d'une grande complexité juridique, liée aux compléments et ajustements successifs intervenus pour préciser et affiner ces dispositifs. Le Gouvernement partage l'objectif de simplification réglementaire, dans un souci tant de clarification que de rationalisation. A cet égard, un premier travail d'inventaire a été réalisé dans le document de politique transversale « Outre-mer », annexé au projet de loi de finances pour 2015, retraçant l'ensemble des bases juridiques des sur-rémunérations des fonctionnaires de l'Etat Outre-mer. Au-delà, une réflexion plus générale est engagée pour simplifier l'architecture actuelle, mais son aboutissement est conditionné à une révision d'ensemble des dispositifs de rémunération ultramarins qui nécessite un temps de discussion et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76055

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1896

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6395